

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : École Saint-Étienne

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 4 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Anne Claude d'Argy	Enseignante
Adèle Tchoussa,	Enseignante
Soumia Belkhala	Technicienne en éducation spécialisée
Christine Drolet	Technicienne en service de garde

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☒ Oui ☐ Non	
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☐ Oui ☒ Non	La réfection du code de vie et la mise en place du protocole d'intervention gradué a pris du temps. Nous pourrions ajouter le point plan de lutte à l'ordre du jour des rencontres l'an prochain.

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
<i>Le portrait de situation représente la réalité actuelle.</i> <i>Il n'y a pas eu de changements importants dans l'environnement scolaire, mis à part un changement de direction.</i> <i>La passation du questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles sera reporté en 2027-2028 (QSVE-BE)</i>

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte



Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si OUI , quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Le personnel favorisera et valorisera l'utilisation de bonnes stratégies de résolution de conflit.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Les façons de faire ont changé. Le système de renforcement positif a été mis en place. Le service de garde surveille davantage. Mouvement de personnel.	☒ Oui ☐ Non	Représenter en début d'année. Ateliers de résolution de conflit lors d'une rencontre au SDG et en classe pour les élèves.
No. 2	Les élèves utiliseront une stratégie pour se calmer lorsqu'ils vivent une émotion intense et lors d'un conflit.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	A été enseigné. Sous-groupes avec psychoed. TES, affiches partout dans l'école, etc. Cible dans le SSCP, récompense. Ateliers dans toutes les classes. Élèves à besoin particulier avec émotions intenses, SSPM=5%.	☒ Oui ☐ Non	Poursuivre nos actions habituelles. 2 ^e année du SSCP, continuer les récompenses, émulation, etc.
No. 3 (au besoin)	Les élèves pourront nommer les émotions aux adultes et aux autres élèves lors de la résolution d'un conflit.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Manque de personnel, manque de lien avec l'adulte en raison des changements fréquents. Avec les enseignants, capable de nommer leurs émotions. Les adultes portent un dossard pour être identifié.	☒ Oui ☐ Non	Poursuite de l'enseignement des stratégies, stabilité des postes de surveillance, incitera les élèves à les reconnaître et à leur parler. Inciter les élèves à aller vers les élèves brigadiers. Poursuite du projet.
No. 4 (au besoin)	- Le personnel comprendra mieux son rôle et ses responsabilités pour ce qui est de la surveillance stratégique sur la cour d'école. Le personnel utilisera la surveillance active et préventive.	☐ Atteinte ☐ Partiellement atteinte ☒ Non atteinte	Le roulement de personnel, le retrait des enseignants des surveillances, la transition et a été mis dans les postes en urgence au SDG. Plusieurs changements dans l'organisation et 3 directions en 1 an. 2 postes non-comblés aux récréations actuellement.	☒ Oui ☐ Non	Poursuite ateliers POPOVIRO. Développement d'un plan de surveillance stratégique écrit et qui sera partagé à tous et ce sera plus clair. Mise en place du protocole d'intervention en paliers.

2. Mesures de prévention

Commentaires
• <i>Est-ce que toutes les mesures de prévention prévues au plan de lutte ont été déployées? oui</i> • <i>Est-ce que les mesures de prévention ont été soutenues et réinvesties par l'ensemble de l'équipe-école? oui</i>

Les **mesures de préventions** sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Sensibiliser le personnel de l'école à la méthode ARASS comme modèle d'intervention et favoriser son utilisation (formation l'an prochain); Plutôt utiliser POPOVIRO- présentation aux membres du personnel de la capsule vidéo

3. Collaboration des parents

Commentaires
• <i>Est-ce que les parents ont été sollicités pour collaborer à la prévention de l'intimidation et la violence à l'école? Oui lors des courriels de suivi, sur le site de l'école, dans l'agenda ils signent le code de vie, infolettre</i> • <i>Lors de situations d'intimidation ou de violence :</i> 1. <i>L'école a-t-elle communiqué promptement avec les parents des élèves impliqués? Oui, toujours</i> 2. <i>L'école a-t-elle impliqué les parents dans la réflexion des mesures de soutien / d'encadrement? oui</i>

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
• <i>Est-ce que les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées? oui</i> • <i>Est-ce que les modalités prévues ont été suffisantes et efficaces? oui</i>

Les modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte sont : ☐ à maintenir tel quel ☒ à modifier*

*Modifications à apporter:
Ajout au code de vie et du code QR du traitement des plaintes et du protecteur national de l'élève sera intégré l'an prochain dans l'agenda

5. Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
• <i>Est-ce que les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées? oui</i> • <i>Est-ce que les modalités prévues au plan de lutte ont été suffisantes et efficaces? oui</i>

Les mesures visant à assurer la confidentialité sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
• Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? Oui • Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs? oui • Est-ce que les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? oui • Est-ce que tous les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO? oui

Les actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
• Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes? oui • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves instigateurs? oui • Est-ce que les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves témoins? oui

Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires

- *Est-ce que les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récurrence de l'instigateur)? Oui*
- *Est-ce que les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux ? oui*

Avec les billets de contravention, il ne semblait pas y avoir d'impact auprès de certains élèves. Avec le système positif et le retrait des billets en début d'année, les élèves sont plus motivés à employer des comportements positifs. Ensuite, avec la venue du système d'intervention en palier, les sanctions sont plus facilement appliquées et viennent compléter le système de renforcement positif. Nous voyons maintenant plus de résultats. Les parents sont au courant et peuvent soutenir à la maison. L'application de suspensions au dernier palier pour les comportements répétitifs et sérieux, augmente l'engagement de l'élève dans le maintien de comportements attendus.

Les **sanctions disciplinaires applicables** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires

- *Est-ce que l'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées? Oui*
- *Est-ce que l'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin? Oui*
- *Dans le cas d'insatisfaction, est-ce que les modalités existantes pour porter plainte ont été transmises? Oui, le lien vers le traitement des plaintes est remis aux parents concernés par courriel*

Le **suivi des signalements et des plaintes** est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).